

Faymonville, le 10 avril 2024

Présentation de l'avant-projet de l'aménagement de la Rue de la Gare à Gouvy (dans le cadre de la convention-faisabilité en Développement rural)

Réunion « citoyens » – 09 avril 2024

Présents / invités :

- Collège communal : Véronique Léonard (bourgmestre), Michel Marenne (1^{er} échevin), Raphaël Schneiders (2^e échevin), Isabelle Santos (échevine du Développement Rural), Michel Pirson (échevin).
- Pour l'administration communale : Laurence Soreil, agent-relais
- SPW- Mobilité et Infrastructures : Marc Mathieu (Chef de projet Wallonie), Raphaël Livet (Chef de district Vielsalm), Pierre-Yves Trillet (Directeur – Direction des routes Luxembourg).
- Auteur de projet : Rosaura Trejo (– SWECO, chef de projet : AP pour l'espace de convivialité) et Lucas Daval (- SGI Group, chef de projet : AP pour l'aménagement de la Rue de la Gare)
- Membres de la CCATM
- Membres de la CLDR
- Citoyens/riverains de Gouvy
- Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : Rosine Bronlet, agent de développement

Ordre du jour :

- Mot d'introduction par le Collège (+ il s'agit d'une étape primordiale et obligatoire de consultation de la CLDR dans le processus d'une convention-faisabilité).
- Présentation de l'avant-projet par l'auteur de projet¹ (aménagement de la Rue de la Gare + espace de convivialité)
- Session de questions-réponses

1. Accueil des participants

¹ Auteur de projet : SGI/SOWECO

Madame la bourgmestre, Véronique Léonard, remercie les personnes pour leur présence. Elle présente ensuite les différents intervenants présents.

2. Introduction

Elle présente rapidement l'objectif de la réunion ainsi que les éléments principaux prévus dans le projet.

Pour rappel, il s'agit d'une voirie régionale. C'est donc un dossier porté par le SPW Mobilité et Infrastructure, qui a désigné le bureau d'étude.

Les autres intervenants (comme le TEC et la SNCB) se sont déjà réunis pour construire ensemble un projet répondant à l'ensemble de leurs besoins.

Ce projet d'intermodalité a pris en compte les différentes mobilités : piétons, cyclistes, automobilistes, TEC et SNCB. Aménagements prévus au programme : un trottoir de chaque côté de la rue, une piste cyclable identifiée pour cycliste en site propre (qui sera la continuité du RAVel), la voirie à refaire, des zones de stationnement ajoutées (voitures, vélo, PMR), et des aménagements PMR.

Des travaux sur l'égouttage sont prévus (chemisage de $\pm 80\text{m}$ du réseau d'égouttage à partir de Babelvin, vers le bas de la rue).

La Rue de la Gare se voudra conviviale et accueillante, c'est pourquoi un espace de convivialité y est prévu ainsi qu'une végétalisation de l'ensemble du projet.

Cet espace réaménagé sera « *Une belle vitrine pour notre commune* ».

3. Mot de Monsieur Schneiders

Ce projet a démarré en 2021. Depuis, il a fallu que chaque intervenant puisse s'exprimer, donner ses exigences techniques/pratiques, de même que la commune, qui souhaitait rendre la rue conviviale, agréable et pratique.

Le Collège a donc intégré une fiche du PCDR pour aménager l'espace autour du syndicat d'initiative.

Autres volontés importantes de la Commune :

- Développer beaucoup de places de parking : gain d'une quarantaine de nouvelles places
- Rester dans des budgets réalistes
- Être bienveillant vis-à-vis des commerces et des riverains

Avant de pouvoir proposer une présentation correcte aux citoyens, il y avait plusieurs étapes. Nous sommes désormais presque à la fin de l'élaboration du projet (la demande du permis n'est pas encore faite).

Idéalement, les travaux devraient commencer au printemps 2025, et devraient durer 1 an. Il faut encore rédiger les cahiers des charges et désigner les entreprises.

4. Présentation du projet par l'auteur de projet

Situation actuelle

Le projet se situe entre le pont du chemin de fer et le début de la rue de beho. Il comprend toute la zone du parking avec le *skate park* et la zone de demi-tour du bus. Il se poursuit à droite avec le RAVel.

Des photos de la situation d'époque sont projetées, puis des photos actuelles.

Objectifs du projet :

- Réhabiliter la voirie
- Assurer un cheminement sécurisé et continu pour les modes actifs
- Disposer d'un aménagement urbain de qualité
- Disposer d'arrêts TEC aux normes PMR
- Assurer les stationnements suffisants pour les différents usages

Points d'attention :

- Attractivité de l'espace
- Stationnements
- Polyvalence des lieux

Présentation en détails

Vue d'ensemble du plan

Zoom et précisions :

- Pont : réflexion du marquage/signalisation pour avoir une conformité du projet
- Légende des couleurs : bleu = trottoirs, jaune = pistes cyclables, orange = stationnements
- Zone de la pharmacie : stationnement PMR prévu devant
- 1^e différence importante : aménagement des stationnements : ils seront parallèles à la voirie
→ place pour la piste cyclable
- Allée d'arbres : certains seront abattus → l'allée sera replantée avec des essences plus variées (meilleure résistance pour la biodiversité)
- Entrée du parking en contrebas à côté de la poste : l'accès sera élargi, avec une nouvelle voirie et des stationnements en dalle gazon (pour la perméabilité du sol) → beaucoup d'équipements techniques difficiles à déplacer à cet endroit
- Création de 2 escaliers dans le talus pour accéder facilement aux commerces
- Devant la poste : ajout d'un passage piéton avec avancée de trottoir → largeur de la voirie réduite → les véhicules seront forcés de ralentir car la vitesse actuelle est supérieure à la limitation
- Devant la gare : il y a actuellement arrêts de bus « sauvages » → création d'un long quai de bus (stationnement de 3 bus en même temps), d'une piste cyclable et d'une zone piétonne.
- Zone de convivialité prévue autour du Syndicat d'initiative (cœur de cette rue et accès vers les bâtiments importants)
- Accès direct vers le parking → les bus ne reviennent pas sur la voirie et rentrent directement dans le parking
- Parking de droite → plusieurs parking PMR et autres stationnements en épi (dalle gazon perméable)
- Long de la rue : stationnements en épi
- Carrefour : les bus et usagers peuvent remonter et prendre la rue de Beho
- Accès RAVel (qui permettra de relier la rue de la Grotte dans les années à venir)

Comparaison situation existante et projetée :

- Stationnements → vont être pivotés
- Syndicat : arrêts de bus + piste cyclable + zone plus ouverte et plus conviviale (projetée)

Conclusion :

Le projet permettra d'augmenter les possibilités de stationnement (120 → 165 places), les aménagements TEC seront améliorés, les arrêts seront tous conformes aux PMR, le trafic sera plus fluide, la voirie sera réhabilitée avec un aménagement permettant de réduire la vitesse, la largeur de la voirie sera légèrement réduite.

Zone de convivialité (fiche n°L2.12 du PCDR, lot 2) :

Ambitions :

- Renforcement des accès vers le quai de la gare
- Meilleure intégration des équipements et du mobilier
- Intégration de la végétation située entre la gare et le syndicat
- Polyvalence de l'espace
- Aménagement d'une plaine de jeux
- ...

Localisation : plan :

- La partie autour du magnolia sera réaménagée, l'idée est d'ouvrir l'espace pour avoir un accès direct vers les quais de la gare et le parking.
- Intégration d'un distributeur à billets implanté dans le local du SI mais accessible de l'extérieur
- La machine à lessive sera déplacée
- Une plaine de jeux sera intégrée avec différents types de bancs autour
- Une plateforme en bois polyvalente est prévue pour : s'y asseoir, se détendre ou en faire une petite scène
- L'abri vélo sera déplacé entre le Syndicat et les quais

En détail : mobilier et matériaux :

- Bancs en bois, avec un dos/repos
- Plateforme en bois
- Mur de soutènement en pierre
- Jeux en bois et jeux musicaux
- Revêtement : terre cuite

5. Session de questions-réponses

Légende :

- 🗣️ Question d'un participant
- 👉 Réponse d'un intervenant

- 🗣️ Combien de passages piétons y aura-t-il dans cette rue et où ?
 - 👉 Il y a en aura 4 : 1 au milieu du parking de gauche (en contrebas actuellement), 1 devant la poste et 1 à l'entrée de l'autre parking/devant le kiné + celui rue des Morceaux
- 🗣️ Seront-ils surélevés ?
 - 👉 Non, la zone d'aménagement pour limiter la vitesse est celle en association avec le passage piéton devant la poste, où là on a un rétrécissement de voirie à une seule bande de passage.
- 🗣️ Quels sont les tracés pour le piéton ?

- ↪ La circulation piétonne est prévue sur les zones en bleu foncé, soit tout le long des commerces, et les trottoirs seront plus larges que ceux actuels. Ils seront continus sur tout le côté des commerces.

- 🗣️ Quelle est la largeur de la voirie pour les voitures ?
 - ↪ 6m15, ce qui correspond aux normes pour que deux bus puissent se croiser et elle sera un peu plus étroite après les travaux

- 🗣️ Qu'en est-il actuellement ?
 - ↪ La largeur actuelle est de 6m50

- 🗣️ Les pistes cyclables et les trottoirs seront-ils au même niveau que la route ?
 - ↪ Ils seront au même niveau entre eux, mais pas au même niveau que la route

- 🗣️ Y aura-t-il des endroits pour accéder aux PMR ?
 - ↪ Oui (stationnement et passage piétons seront pourvus de bordure en oblique pour permettre déplacement des PMR)

- 🗣️ Au niveau du rétrécissement, y aura-t-il des flèches rouges et blanches pour le passage ?
 - ↪ Oui, c'est automatique, puisque c'est la voirie du côté de la Rue de Beho qui est bouchée, ce sont ceux qui descendent qui ont priorité.

- 🗣️ Quels seront les équipements des trottoirs ?
 - ↪ Ce seront des pavés de béton, sauf dans la zone de convivialité avec des briques de terre cuite.

- 🗣️ Comment vont manœuvrer les bus ? Dans l'Avenue Noël comme c'est le cas maintenant ?
 - ↪ Les demi-tours se feront dans une zone de retournement prévue. Pas de réponse à apporter pour le passage dans l'Avenue Noël.

- 🗣️ Préoccupation à propos de la piste cyclable uniquement du côté descendant : l'accès pour les vélos qui viennent de la route de Beho est dangereux car il leur faut traverser avec une vue où on ne voit pas les voitures arriver. Les maisons empêchent la vision. Le lien devrait se faire plus tôt, à hauteur de la rue d'Ourthe.
 - ↪ Ce projet va encore faire l'objet d'un audit de sécurité, ce point sera analysé.

- 🗣️ Vélos électriques : le point de stationnement de vélos sera-t-il sécurisé ? En raison du prix du vélo électrique, il faut un endroit sécurisé pour éviter les vols.
 - ↪ Il existe d'autres systèmes (comme des boîtes avec système de location)
 - ↪ Le 2^e abri vélo pris en charge par la SNCB sera lui plus sécurisé

- 🗣️ Où est prévu l'endroit pour les festivités (marché, ...) ?
 - ↪ Il est prévu sur le parking de la SNCB actuel, qui sera le grand parking, en contrebas de la poste (avec raccordements d'eau et électriques prévus)

- 🗨️ Quelle sera la durée des travaux ?
 - 1 an approximativement et début des travaux : probablement printemps 2025

- 🗨️ La route sera-t-elle bloquée durant les travaux ?
 - Le but est de garder la route ouverte, avec une accessibilité aux commerces en permanence, même si on sait que ce sera une période difficile. Mais c'est un point d'attention, on souhaite avoir une communication permanente et régulière avec les commerçants et les riverains.

- 🗨️ La route sera-t-elle uniquement en circulation locale durant les travaux ?
 - Ce sera à définir avec le SPW et l'entreprise au moment des travaux.

- 🗨️ Si déviation il y a, est-ce que ce sera de temps en temps ou durant une période ?
 - Les commerces accessibles devront être la priorité, mais le plan de mobilité n'est pas encore déterminé, il sera fait avec l'entreprise qui sera désignée.

- 🗨️ Est-ce que la Région Wallonne prévoit des subventions pour le manque à gagner des commerçants qui pourraient souffrir de la période des travaux ?
 - Aujourd'hui, pour être éligible à ce genre d'indemnisation, il faut que la route soit complètement fermée durant une période. Mais ce n'est pas prévu, donc il n'y en aura pas.
 - L'indemnité potentielle peut s'élever jusque 7000€ par an, il faut se renseigner auprès des comptables.

- 🗨️ Parking SNCB : pour le personnel et les voyageurs des transports, comment auront-ils accès au parking lors de ces manifestations/festivités ? Y a-t-il une possibilité de garantir des places de parking ?
 - Les places de parking seront fortement augmentées, donc pas de réservation pour le personnel et les usagers du rail prévue. Les jours de marché et lors de la kermesse, il faudra se garer ailleurs.

- 🗨️ Réseau de distribution d'eau : est-ce qu'un contact a déjà été pris avec les responsables de l'électricité ?
 - Oui, les impétrants ont été contactés. Monsieur Mathieu du SPW a déjà eu une première réunion, tous les concessionnaires (électricité, téléphone, ...) sont au courant et ont l'obligation de le faire maintenant. L'idée est de maintenir une coordination, cela est très régleménté.

- 🗨️ Poste : comment faire pour les citoyens allant simplement déposer une lettre ? Quid des personnes PMR ?
 - Premières places devant + 1 ailleurs sont prévues pour les PMR, mais il n'y aura plus de parking directement devant la poste sinon.

- 🗨️ Près du Pont : comment se garer pour aller chez le pharmacien et le boulanger ?

- ↪ Le pharmacien aura 3 places en parking privé (propriété de la pharmacie), et il y aura des autres places de part et d'autre.
- ↪ Il n'y a pas vraiment de changement par rapport à la situation actuelle à cet espace.

- 🗨️ Pourquoi installer un distributeur de cash au Syndicat ?
 - ↪ Avec les réformes des banques et leurs choix, on n'a pas la certitude concernant l'avenir du distributeur présent actuellement à la poste, ce n'est pas clair. Il y a donc la volonté d'installer un autre distributeur sur le territoire de Gouvy, et le mieux serait de l'intégrer dans le local du Syndicat, accessible en façade.

- 🗨️ Le chargeur pour voiture électrique près du Pont va-t-il être maintenu ?
 - ↪ Il sera légèrement déplacé, mais la première place sera dédiée à ce chargeur.

- 🗨️ Avec le trottoir prévu uniquement d'un côté, les piétons vont-ils pouvoir progresser de la Rue d'Houffalize, vers la poste, sans devoir traverser à plusieurs reprises ?
 - ↪ La piste cyclable sera mixte, donc ceux qui viennent d'en bas peuvent rester de ce côté et aller vers la poste sans changer de côté.
 - ↪ Ce sera une zone partagée sur le Pont.

- 🗨️ Le Pont sera-t-il aménagé ?
 - ↪ Oui

- 🗨️ Par quel canal de communication va-t-on être prévenus ?
 - ↪ Les riverains via un toute-boîte, puis une annonce dans le *Vie Communale* selon le timing, et comme d'habitude via le site internet et la page Facebook.

- 🗨️ Qu'en est-il des camions sur la Rue de Gouvy ?
 - ↪ La voirie sera rétrécie au maximum, aussi pour diminuer le nombre de camions, car ils auront moins envie de passer par là.

- 🗨️ Le panneau d'annonce numérique au Syndicat va-t-il rester ? Est-il possible d'annoncer ce qu'il va se passer aussi sur ce panneau-là ?
 - ↪ Il reste et sera légèrement déplacé, il est possible de l'utiliser.

- 🗨️ Que devient la sculpture ?
 - ↪ Elle sera déplacée à l'entrée du site en venant de la rue de Beho, placée sur la zone de verdure.

- 🗨️ Bande grise/noire près de la piste cyclable : est-ce un trottoir ?
 - ↪ Oui

- 🗨️ Les bulles à verre seront-elles encore là ?
 - ↪ Elles seront déplacées en dehors de la zone de la rue de la Gare.

- 👤 Stationnement vélo : des arceaux pour vélos sont-ils prévus afin de pouvoir laisser son vélo dans un endroit pendant ses courses par exemple?
 - Il faudra regarder à cela (quelques-uns sont déjà prévus à la liaison avec le RAVel).

- 👤 Le parking RAVel vélo ne peut-il pas être plus près de la gare ?
 - Il y a déjà un parking vélo près de la Gare, mais nous notons d'envisager d'ajouter des places de parking vélo à d'autres endroits.

- 👤 Des caméras de surveillance sont-elles prévues ?
 - Non

- 👤 Bornes recharge voiture électrique : est-il prévu plus de bornes ?
 - Pas pour l'instant.

- 👤 Point d'attention à la sortie parking SPAR : quand les bus sont garés devant le SPAR, on ne voit rien...
 - Le parking sera reculé.
 - Normalement, ce sera une zone de chargement pour les bus, non plus un parking, car la zone de stationnement pour les bus sera ailleurs.

- 👤 Dommage que les jeunes soient obligés de traverser lorsqu'ils sortent du bus pour rejoindre la gare...
 - Le bus s'arrêtera toujours du côté de la gare aussi.

- 👤 Historiquement, tout était concentré devant la gare sans devoir traverser la chaussée, c'est dommage
 - Le TEC a demandé un maintien du parking tel qu'actuel.

- 👤 Arrêts de bus devant la gare : des abris de bus sont-ils prévus ?
 - Il y a de la place pour les mettre, mais ils ne sont pas prévus dans le projet.

- 👤 Accès RAVel relié à la gare : pour quand est-il prévu ?
 - Un accord financier a été fixé au niveau du cabinet et d'Infrabel, une demande d'adjudication pour faire les coupures avec Infrabel a été déposée. Il y a eu plusieurs problèmes, le dossier est donc étudié, chiffré (plus ou moins 1m2€). L'idée serait de longer jusqu'à l'endroit où on n'a plus qu'une seule voie puis on fait un pont.
 - Les travaux devraient aussi commencer en 2025, mais l'ouverture du RAVel dépendra surtout de la coordination avec Infrabel et la SNCB (on ne peut pas couper plus de 2-3 jours, il faut donc que tout le monde soit prêt).

- 👤 Le chemin de fer à Gouvvy est garanti jusque quand ?
 - On n'a pas de boule de cristal. Si le train venait à disparaître, il y aurait des places de parking en plus.
 - Quoi qu'il en soit, le reste des travaux de la rue de la gare sont indispensables.

- ☛ Route d'Ourthe : est-il possible de prévoir une extension du revêtement de la route jusque-là ?
 - ☞ Les routes sont aujourd'hui les parents pauvres de la Région Wallonne, leurs besoins sont énormes donc il faut hiérarchiser. Par manque de moyens, ils font au mieux selon ce qu'on leur attribue.

- ☛ Aura-t-on toujours un accès direct devant la gare pour y décharger du matériel avec les machines ?
 - ☞ Infrabel a été associé aux réunions et aux discussions, il doit avoir pensé à leurs besoins...
 - ☞ Il a effectivement demandé de prévoir des accès un peu en dehors du village, mais on ne sait pas au niveau de la gare.

- ☛ Réflexion égouts : quand il pleut c'est cata ...
 - ☞ Un passage caméra a été réalisé et a permis d'analyser la totalité de l'égouttage, sur les 80 premiers mètres dans le fond. Ils vont chemiser l'égouttage existant.

- Réseau eau : qu'en est-il ?
 - ☞ Un travail est à faire sur la localisation de cette conduite, car ils ont ± 40 divers raccords qu'il faudra raccorder
 - ☞ La conduite sera du côté des commerces avec même profondeur
 - ☞ Point d'attention sur les raccords des futurs appartements !

- ☛ Éclairage rue de la Gare : garde-t-on ce qui est existant ?
 - ☞ L'éclairage public sera conservé, mais on n'a pas encore analysé l'éclairage pour le parking de la rue de la Gare et son aménagement.

- ☛ Passage piéton rétréci : peut-on envisager un éclairage spécifique qui éclaire + intensément le passage piéton ?
 - ☞ L'aménagement spécifique devant les écoles, on ne sait pas si ça se fait ailleurs
 - ☞ Ici c'est l'éclairage d'Ores, ce n'est pas régional
 - ☞ Point d'attention pour l'éclairage du passage piéton de la gare !

- ☛ Quelle est la somme totale des travaux et la part communale ?
 - ☞ La Région Wallonne estime le montant pour la route/parking/trottoir/piste cyclable/accès RAVel à 1 950 000 € + 1.350.000 pour le Ravel
 - ☞ Les prix ont été réévalués récemment, mais il est aujourd'hui très difficile de faire des estimations car le marché est très volatile
 - ☞ Au niveau de la part communale, pour l'espace de convivialité autour du Syndicat, l'éclairage public, le parking en contrebas et la conduite d'eau, elle est estimée à 1 200 000 € avec la part de subside pour l'espace de convivialité (le reste n'est pas subsidiable).

🗨️ Espace *skate park* : sera-t-il maintenu ?

↳ Le projet a été travaillé avec les jeunes, il sera déplacé vers la zone sportive, il sera implanté dans l'angle formé par l'avenue Noël et la Rue de Beho, à proximité des infrastructures sportives du foot et du hall sportif

🗨️ Possibilité de relier en vélo le hall sportif sans faire toute la grande route ?

↳ Un autre projet est en cours d'analyse au niveau d'une fiche PIMACY (mobilité douce), qui est de relier la rue de la gare à Beho en 2 étapes. La première étape démarrera de la rue des Morseux ceux qui viendront de la rue de Beho prendront la perpendiculaire à la grande rue de Beho, donc pas d'obligation de faire des grandes boucles.

🗨️ Accès au hall sportif : sera-t-il aménagé ?

↳ Oui, par la rue de Beho

En double sens ?

↳ Oui

Rien par la rue de Morseux alors ?

↳ La signalisation se fera par la rue de Beho

SYNTHÈSE : points d'attention principaux soulevés par les citoyens :

- Sécurité des vélos venant de la Route de Beho
- Communication régulière souhaitée avec les commerçants
- Sortie du parking du SPAR : reculer le parking et garantir une meilleure visibilité pour les automobilistes sortant du parking
- Prévoir des abris de bus devant la Gare
- Veiller aux raccordements d'égouts des futurs appartements
- Veiller à l'éclairage du passage piéton de la gare

Liste des présences :

Citoyens			
BUTOYI Louis-Marie	A	PAGANI Chantal	A
CRAENHALS David	A	SCHROEDER Diane	P
DARDENNE Marc	Décédé – à remplacer	VANDOOREN Jacques	A
DEFOURNY Éric	A	WANGEN Laurence	A
EVERBECQ Thérèse	A		
HUBERT Valérie	P		



Fondation Rurale
de Wallonie



HUET François	A		
KAROLCZAK Thierry	P		
MEUNIER Michel	P		
NEVE Michel	A		
NISEN Marie-Thérèse	Démission – à remplacer		
Membres du Conseil Communal			
LEMAIRE-SANTOS Isabelle	P	GRANDJEAN Marc	P
LÉONARD Véronique	P	OTJACQUES Sandra	A
PIRSON Michel	P	MARENNE Michel	P
LEJEUNE Ghislaine	P		